



Flash infos !

04 avril 2018

Intéressement versé en 2018 !

Au titre des résultats 2017

La Commission de suivi de l'Accord (signé par l'UNSA RATP), grâce auquel les agents RATP sont intéressés aux résultats de l'Entreprise, s'est tenue aujourd'hui.

Contrairement à ce que pensent certains collègues, le versement d'un intéressement nécessite obligatoirement un Accord d'entreprise.

SUD et la CGT ne sont pas signataires.

Concernant 2017, les résultats de la RATP sont bons, une fois de plus, démontrant les compétences des agents, leur implication et le savoir-faire de notre entreprise !

Les libéraux de tous poils, ayant pour seule ambition la casse du secteur public, sont ainsi démentis par les faits : **le service public, ça marche !**

Les chiffres clés :

Intéressement brut : **1214,04€** Intéressement net : **1096,28€**

Jusqu'au 9 mai pour choisir le versement sur compte (à partir du 28 mai) ou le placement sur le PEE.

Coût d'une journée d'absence : **5,88 €** bruts, **5,31 €** nets.

Montant total redistribué : 51,2 millions. 47 469 salariés concernés.

Conditions : être salarié de la RATP depuis au moins 90 jours. Quel que soit le type de contrat.

En 2018, comme en 2017, 2016, 2015, etc, les résultats de l'intéressement démontrent, s'il en était encore besoin, la pertinence et l'intérêt de l'accord signé par l'UNSA RATP, dans l'intérêt des agents !
Sans la signature de l'UNSA RATP, pas d'intéressement !

Infos Infos